



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le dix février à l'Hôtel de Ville à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT (arrivée après le vote des PV et des motions), Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD (jusqu'à la délibération n°7 comprise), Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Françoise LESCOËT qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE pour le vote des motions et du PV du 25/11 ;

Laurence MARINIER qui avait donné pouvoir à Harielle LESUEUR ;

Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN ;

Alain RICHARD qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE à partir de la délibération n°8 ;

Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;

Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;

EXCUSÉE : Farida AIT SI ALI ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Noëlle FRATANI.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le :

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est reportée à la réunion du Conseil municipal du 31 mars 2022.

MOTION POUR UN APPEL À LA MOBILISATION QUANT À UN AJUSTEMENT DES HORAIRES DU RER A, BRANCHE CERGY, EN HEURES DE POINTE

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'appel à la mobilisation pour l'ajustement des horaires du RER A en heure de pointe.

MOTION POUR UN APPEL À LA MOBILISATION CONTRE LES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DES ÉNERGIES SUR LE TARIF DU CHAUFFAGE URBAIN

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'appel à la mobilisation contre les conséquences de la hausse des énergies sur le tarif du chauffage urbain.

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE 2022

Le Conseil municipal approuve par 26 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions :

- chaque chapitre de la section de fonctionnement du budget primitif pour l'année 2022 de la Ville arrêtée en dépenses et en recettes à 33 855 894,00 euros,
- chaque chapitre de la section d'investissement du budget primitif 2022 de la Ville arrêtée en dépenses et en recettes à 11 797 272,00 euros.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA RÉGIE AUTONOME « OFFICE LOCAL D'ANIMATION »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- chaque chapitre de la section de fonctionnement du budget OLA pour l'année 2022 arrêtée en dépenses et en recettes à 445 312 euros,
- chaque chapitre de la section d'investissement du budget OLA pour 2022 arrêtée en dépenses et en recettes à 22 500 euros.

Le Conseil précise que la subvention de fonctionnement qui lui est attribuée figure à l'annexe IV B1.7 de la maquette budgétaire du Budget Primitif 2022 principal de la ville.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU GOLF 2022

Le Conseil municipal approuve par 32 voix pour et 2 voix contre

- chaque chapitre de la section de fonctionnement du budget Golf pour l'année 2022 arrêtée en dépenses et en recettes à 6 609 euros,
- chaque chapitre de la section d'investissement du budget Golf pour 2022 arrêtée en dépenses et en recettes à 5 923 euros.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR 2022

Le Conseil municipal décide d'attribuer, pour l'année 2022, les subventions de fonctionnement désignées ci-après :

POUR LE SECTEUR AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES :

À L'UNANIMITÉ :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
Amicale du Personnel	5 000 €
FNACA (Fédération Nationale des anciens combattants en Algérie)	410 €
E.D.A.R.I.D.A.E	300 €

À L'UNANIMITÉ, Bernard ROZET et Henri POIRSON ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATION	VOTE 2022
Souvenir Français	800 €

POUR LE SECTEUR SOCIAL :
À L'UNANIMITÉ :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
APED (Association de Parents d'Enfants Déficients) « l'Espoir »	300 €
A.P.U.I (Association Pour Un Urbanisme Intégré) Les Villageoises	400 €
Du Côté des Femmes	2 900 €
Entraide Protestante de Cergy-Pontoise et environs	300 €
France ADOT 95	100 €
France Alzheimer Val d'Oise	300 €
300J.A.L.M.A.V (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie) Val d'Oise	200 €
La Montagne Vivra	13 250 €
Les Restaurants du Cœur du Val d'Oise	1 500 €
Lire Vivre	200 €
Mon Ame Sœur	500 €
Secours Catholique du Val d'Oise	2 500 €
Secours Populaire Français – Fédération du Val d'Oise	2 000 €
UNAFAM du Val d'Oise (Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	200 €
VIE LIBRE section Val d'Oise	200 €

POUR LE SECTEUR CULTUREL :
À L'UNANIMITÉ :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL	109 000 €
JAZZ AU FIL DE L'OISE	4 988 €
FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	1 854 €
THÉÂTRE UVOL	15 215 €
ATELIERS ARROSÉS	300 €

À L'UNANIMITÉ, Alain RICHARD ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATION	VOTE 2022
SHAPVOV (Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin)	324 €

POUR LE SECTEUR ENFANCE

À L'UNANIMITÉ :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
AEOB (Association école ouverte des Bourseaux)	300 €
FSE collège M. Pagnol (foyer socio-éducatif)	300 €
AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)	2 000 €

À L'UNANIMITÉ, Frédéric MOREIRA ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATION	VOTE 2022
FSE collège du Parc (foyer socio-éducatif du Parc)	300 €

POUR LE SECTEUR ANIMATION DU TERRITOIRE :

À L'UNANIMITÉ :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
Cercle Philatélique	325 €
Les Jardins Familiaux	1 500 €
La Retraite en Marche	334 €
Association Locataires Saint-Ouen L'Aumône	334 €
Jeu Tu ils	334 €
Sauvegarde de l'enfance (Véloservice)	2 000 €
Sauvegarde 95 (Prévention Spécialisée)	1 000 €
Les Anciens Elèves de l'école du centre	334 €
Bibidom	334 €
APIREF (Association pour l'intégration et la réussite, l'épanouissement des familles et des adultes migrants)	25 000 €

À L'UNANIMITÉ, Marie MAZAUDIER ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
AJC (action jeunesse et culture)	22 750 €
CAJA	334 €

À L'UNANIMITÉ, Emmanuèle PROD'HOMME ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
Raphaëlle Marie	3 812 €
Source de Saint-Ouen l'Aumône	334 €

À L'UNANIMITÉ, Saïd BOURDACHE ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATION	VOTE 2022
Tafat SOA	334 €

À L'UNANIMITÉ, Elisabete CORREIA MONTEIRO ne prenant pas part au vote :

ASSOCIATION	VOTE 2022
AVEC (Mission locale)	23 850 €

À LA MAJORITÉ, 32 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS :

ASSOCIATION	VOTE 2022
CESARIA – Association Capverdienne	334 €

À LA MAJORITÉ, 26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS :

ASSOCIATION	VOTE 2022
PROTECTION CIVILE 95	1 000 €

POUR LE SECTEUR DES SPORTS

À L'UNANIMITÉ :

ASSOCIATIONS	Vote 2022
Club Sportif P.T.T. 95	1 220 €
Cyclo-club du Vexin	1 344 €
Assoc. des Pêcheurs de Maubuisson	337 €
RCACP (Racing-club de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise)	13 700 €
AS SQUASH	2 080 €
ASGM (Association Sportive du Golf de Maubuisson)	337 €
Boxing Club SOA	500 €
The Devils Majo Twirl	337 €
Ex aequo	337 €
Association Sportive collège du Parc	321 €
CERCLE ESCRIME Cergy	1 000 €

Association Sportive collège M. Pagnol	337 €
Association Sportive lycée E. Rostand	337 €

À L'UNANIMITÉ, Françoise LESCOËT et Isabelle YATOUNGOU ne participant pas au vote :

ASSOCIATION	Vote 2022
ASSOA (Association sportive de Saint-Ouen l'Aumône)	435 726 €

À LA MAJORITÉ, 25 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS :

ASSOCIATION	Vote 2022
Les Cougars	47 300 €

5. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNÉE 2021 – VOLET INTERNE RELATIF À LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les agents communaux et du déploiement du plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

6. DÉBAT OBLIGATOIRE SUR LES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil municipal, prend acte de la tenue du débat et du rapport relatif à la protection sociale complémentaire.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un budget participatif et son règlement intérieur.

8. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaire qui apporte les modifications suivantes :

- ajout d'un paragraphe et modification d'un autre au sein de l'article 4 portant sur la tarification précisant les modalités liées au paiement des factures périscolaires et le report de journées non consommées ;
- ajout d'un paragraphe sur les autorisations de sorties exceptionnelles des structures indiquant que toute sortie de la structure par un enfant est définitive ;
- modification de l'article portant sur les mesures de discipline en cas d'inobservation des règles par les enfants mentionnant notamment une échelle des sanctions ;
- ajout d'un article portant sur l'acceptation du règlement intérieur par les familles.

9. FIXATION DE TARIFS POUR LES DÉCHETS ABANDONNÉS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs pour les déchets abandonnés fixés de la façon suivante : la sortie des conteneurs hors jours et heures de collecte ou dans des contenants inadaptés sera facturée 50 € par bac et l'enlèvement des dépôts sauvages de moins de 1 mètre cube sera facturé 100 euros, plus 100 euros par mètre cube supplémentaire.

10. ÉLABORATION D'UN CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de participation au contrat de relance logement, les termes du contrat-type proposé et autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document afférent.

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION DU VAL D'OISE DE L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention exceptionnelle de 800 euros à la Fédération du Val d'Oise du Secours Populaire Français.

12. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE LES COUGARS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2022 à conclure entre la Commune et l'association « Les Cougars » et autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec l'association Les Cougars.

13. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE (ASSOA)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2022 à conclure entre la Commune et l'ASSOA et autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec l'ASSOA.

14. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VÉLOSERVICES » POUR LA PROMOTION DU VÉLO SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs 2022 avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité, à la signer.

15. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) BONUS ASSOCIÉS ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA COMMUNE POUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2021 AU 30 JUIN 2022

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de cette convention d'objectifs et de financement du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Bonus associés » et autorise le Maire ou son représentant ou son représentant à la signer.

16. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATIONS DE SERVICE CENTRE SOCIAL « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » ET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR LE CENTRE SOCIAL, POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, en faveur des termes de ces conventions pour le centre social situé à la Maison de quartier de Chennevières et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

17. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION DU CENTRE POUR L'INSERTION, LA MOBILISATION ET L'ÉVALUATION SOCIALE (CIMES) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION AU TITRE DU PROGRAMME EMPLOI ET INCLUSION POUR 2022

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer avec le Département, la convention et les avenants s'y rapportant.

18. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de programme et l'échéancier des crédits de paiement pour les opérations existantes.

19. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le passage dès le 1^{er} janvier 2023 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui s'appliquera donc au Budget primitif 2023 de la Ville et son budget annexe Office local d'Animation.

20. CONCLUSION D'UN CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île de France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional pour la réalisation d'extension des groupes scolaires Bourseaux et Le Nôtre.

21. ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE SITUÉE CHEMIN DES MARAIS

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité la signature de l'acte notarié afférent à l'acquisition amiable d'une parcelle située chemin des marais par Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité.

22. ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE SITUÉE CHEMIN DU LAVOIR

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité la signature de l'acte notarié afférent à l'acquisition amiable d'une parcelle située chemin du Lavoir par Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité.

23. INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Le Conseil municipal décide, à 32 voix pour et 2 contre, d'incorporer les parcelles non bâties cadastrées BH 87 et BH 90, dont les superficies respectives sont de 2 133 m² et 284 m², situées lieudit La Mortagne à Saint-Ouen l'Aumône, dans son domaine privé communal et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y rapportant et à accomplir les démarches nécessaires à la publication au service de publicité foncière.

24. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU PASSAGE COUVERT DE LA DALLE BASSE DU GRAND-CENTRE

Le Conseil municipal constate, à l'unanimité, la désaffectation à usage du public de l'emprise foncière d'une contenance de 361 m², constituée d'un passage couvert de la dalle basse du Grand Centre et située côté rue Maurice Dampierre et autorise, au vu du constat de désaffectation établi par procès-verbal d'huissier, le déclassement de ladite emprise foncière du domaine public.

25. CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SUR UNE PARTIE DE L'ALLÉE COLBERT

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à émettre à la fin des travaux un titre de recette d'un montant de 11 106,80 € TTC à l'opérateur ORANGE.

26. CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SUR LA RUE SALVADOR ALLENDE

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention correspondante et les actes subséquents et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à émettre à la fin des travaux un titre de recette d'un montant de 10 529,90 euros toute taxe comprise à l'opérateur ORANGE.

27. ANNULATION DU DROIT DE VOIRIE DE LA SOCIÉTÉ MIDAS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'annulation du titre de recette d'un montant de 143,08€ et autorise le Maire ou son représentant à annuler le titre d'un montant de 143,08€.

28. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications suivantes au 1^{er} mars 2022 :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Assistante administrative « volante »		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

29. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES AGENTS BÉNÉFICIAIRE D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE

Le Conseil municipal actualise, à l'unanimité la liste des agents bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile et l'arrête, au 1^{er} mars 2022, de la façon suivante :

- Directeur général adjoint des services chargé de la solidarité et de l'animation du territoire ;
- Directeur des services techniques,
- Directeur de l'enfance,
- Directeur de la prévention et de la sécurité publique,
- Régisseur du marché,
- Directeur des espaces naturels et développement durable,
- Responsable des équipes du parc des sports et des équipements sportifs,
- Les agents intervenant dans le cadre des astreintes,
- Les agents de la direction Culture et évènementiel, dans le cadre de l'organisation des manifestations et des spectacles locaux ;
- Les agents de la direction de la Communication et démocratie participative intervenant pour les reportages.

30. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

Le Conseil municipal actualise, à l'unanimité la liste des agents bénéficiant d'un logement de fonction à compter du 1^{er} mars 2022.

31. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant, en tant que coordonnateur de ce même groupement.

32. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'Association des Archivistes Français d'un montant annuel de 105 € (catégorie 1 : un seul mandataire) et désigne l'archiviste municipal en qualité de mandataire de l'association pour le compte de la collectivité.

33. AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONCERNANT L'INSTALLATION DE MATÉRIEL DE VIDÉO PROTECTION SUR DES BÂTIMENTS

Le Conseil municipal autorise, à 32 voix pour et 2 contre, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention sur l'installation de matériel de vidéo protection sur des bâtiments.

34. CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dans le cadre de l'expérimentation « territoires numériques éducatifs ».

35. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de la nomination Madame Martine NACHUN au conseil d'exploitation de la régie de l'office local d'animation à la suite de la démission de Madame Noëlle VOISIN.

36. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES AU SEIN DE L'IMPRÉVU

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Laurent LINQUETTE, Maire de la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour être titulaire des licences de spectacles vivants de première et troisième catégorie.

37. ÉGALITE FEMMES / HOMMES – DÉSIGNATION DE LA RÉFÉRENTE DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Annaëlle CHATELAIN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et aux Ressources humaines, en qualité de référente de la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour mener à bien le travail transversal relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Fait à Saint-Ouen l'Aumône, le : 11 février 2022

Le Maire,

Laurent LINQUETTE